

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 35

présenté par

M. Tardy et M. Philippe Gosselin

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 6, supprimer le mot :

« essentiels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « besoins essentiels » est imprécise, et il apparaît difficile, sinon impossible, de définir clairement cette notion sans porter un jugement sur ce que doit être le mode de vie, et donc le mode de consommation énergétique.

Les choix de vie relèvent de choix personnels, ce n'est pas à la loi ou à l'administration de fixer des normes dans ce domaine.